

STRATEGIE TOURISTIQUE REGIONALE

**FEUILLE DE ROUTE THEMATIQUE
DU NAUTISME**

***SOUS THEMATIQUE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET
DE LA PLAISANCE***

Préambule

La nouvelle stratégie touristique régionale a été adoptée en session du Conseil régional de Bretagne le 15 février 2018. Mobilisant plus de 1000 acteurs, lors de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (C.T.A.P), de la Conférence des acteurs touristiques bretons privés et associatifs et des Ateliers du tourisme breton, elle peut se résumer comme suit :

- **Une visée** : innover, réinventer les modèles économiques et organisationnels, être proactifs et visionnaires pour développer la performance du tourisme et de son modèle socio-économique : devenir le laboratoire du tourisme de demain.
- **Un dialogue continu et un pilotage partenarial** (public - privé) de l'action touristique bretonne à travers une instance : les Rencontres du tourisme de Bretagne qui seront organisées deux fois par an.
- **Des fondamentaux** à intégrer à toutes les réflexions : l'identité, la chaîne de valeurs, le développement durable et le partenariat public – privé ;
- **Un triptyque « observation – développement – communication »** garant de la performance de l'action touristique ;
- **Une organisation** optimisée par la constitution de réseaux, l'ingénierie et la formation ;
- Une logique de forme privilégiée à l'échelle régionale qui **capitalise sur les stratégies territoriales / locales pour définir le fond de la stratégie régionale** ;
- **Un double modèle de mise en œuvre opérationnelle** :

1. Une coordination des acteurs publics et privés aux différents échelons sur des thématiques stratégiques partagées pour optimiser nos modèles de fonctionnement actuels :

1.1 Sites d'exception : marqueurs de l'identité bretonne et vecteurs d'attractivité à l'échelle nationale et internationale, ces sites doivent faire l'objet d'une structuration exemplaire pour assurer une expérience client optimale. Par ailleurs, la communication sur ces sites gagnera à être mieux coordonnée entre les différents acteurs pour diffuser un message unique et porteur.

1.2 Univers transversaux (Canaux – îles – itinérance – nautisme) : ces univers transcendent les périmètres des Destinations, des départements et parfois même celui de la région. Ils sont les " colonnes vertébrales " de la Bretagne en matière touristique. Ces univers gagnent à être travaillés de manière concertée pour assurer un niveau de prestation constant et optimum sur l'intégralité de leur linéaire. Outre l'approche itinérante qui sous-tend à ces univers et la servicialisation qu'elle appelle, la coordination des acteurs et des dynamiques doit favoriser le rayonnement, depuis ces axes, vers les territoires et leurs offres (notamment par des boucles annexes).

1.3 Destinations touristiques : dans la structuration territoriale, les Destinations touristiques de Bretagne sont aujourd'hui reconnues comme les territoires locaux de projets qui dans une approche partenariale (publique - privée) soutiennent des stratégies intégrées de développement et de diversification touristique. L'identité locale y est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable.

1.4 Mobilités et portes d'entrée : travailler les points d'entrée sur le territoire et favoriser la circulation entre les univers et leurs offres.

1.5 Marchés stratégiques : au-delà des univers bretons dont l'entrée structurelle est territoriale, la coordination des acteurs est également envisagée au prisme des marchés / filières stratégiques. Ainsi, et au regard des éléments émanant de « l'observation – évaluation – prospective », des marchés pourront être sélectionnés afin d'être travaillés tant en matière de développement que de communication.

2. Une accélération de projets expérimentaux d'envergure pour répondre aux évolutions / mutations rapides des contextes.

Le nautisme fait donc partie des cinq thématiques stratégiques qui structurent le tourisme en Bretagne. Au sein de ce secteur, la filière des activités nautiques et de la plaisance occupe une place majeure, objet de la présente « feuille de route » prospective, considérant le système socio-spatial des pratiques, acteurs, lieux et représentations autour d'activités se déroulant sous l'eau (plongée sous-marine), dans l'eau (natation), ou sur l'eau (voile, kayak, surf, navigation motorisée etc.), à des fins sportives, ludiques ou touristiques.

Démocratiser les activités nautiques et la plaisance en Bretagne pour en faire les activités préférées des bretons et les vecteurs d'attractivité de demain

La feuille de route est un cadre évolutif d'actions, moyens et modes d'organisation envisagés au service d'une ambition fixée. Au fur et à mesure de son déploiement, elle gagnera à être enrichie par de nouveaux outils et process, ainsi que par de nouveaux partenariats partageant la même ambition.

OBJET DE LA FEUILLE DE ROUTE THEMATIQUE

Il s'agit d'un plan d'actions en faveur du **développement de la pratique des activités nautiques et de la plaisance**, sur l'espace maritime, fluvial et lacustre breton. Cette feuille de route met l'accent sur la **coordination** des politiques publiques et des initiatives privées au service des **structures nautiques, des ports de plaisance et des territoires** qui les portent, afin de **faciliter la consommation** des activités nautiques et de la plaisance par **une clientèle bretonne et de visiteurs**¹, dans un objectif de **performance socio-économique** et de renforcement de la **culture nautique**.

COORDINATION

Le développement des activités nautiques et de la plaisance sera coordonné par la Région Bretagne, en concertation avec les partenaires publics (départementaux ou locaux) et privés (réseaux, associations, chambres consulaires, entreprises).

LIENS AVEC LES AUTRES STRATEGIES ET SCHEMAS EN COURS

Les activités nautiques et la plaisance sont associées à l'univers transversal du nautisme, thématique prioritaire de la stratégie touristique régionale. Cette thématique est également traitée, sous différents angles par plusieurs schémas et stratégies, dont :

- **Internes à la Région Bretagne :**
 - le projet européen CAPITEN (Cluster Atlantique Pour l'Innovation Technologique dans la filière Nautique) dont la Région Bretagne est cheffe de file et dont l'objectif de favoriser le développement économique et la création d'emplois au sein de la filière nautique de l'Arc Atlantique (Cf. Annexe 1) ;
 - la feuille de route « mer et littoral 2018-2022 », au sein de laquelle figure, parmi d'autres, l'ambition de renforcer les atouts maritimes du tourisme (développer un tourisme patrimonial maritime, favoriser l'accès de tous à l'espace maritime, etc.) et de développer une culture maritime pour accompagner les changements de comportement (développer les classes de mer, promouvoir l'éducation à la mer pour tous) ;
 - le schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) qui identifie, pour la filière navale – nautisme, l'enjeu d'une animation entre les échelons régional et infrarégional ;
 - les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation des Canaux et des voies navigables de Bretagne, qui réaffirme le développement de la navigation fluviale comme un axe majeur de la stratégie régionale.
- **Externes à la Région Bretagne**
 - Stratégie nationale pour la mer et le littoral ;
 - Les travaux des instances nationales coordonnés par le Secrétariat Général de la Mer et la Confédération du nautisme et de la plaisance ;

La feuille de route ci-présente prend en compte les enjeux et préconisations de ces diverses stratégies et schémas internes et externes à la Région Bretagne.

¹ Les termes « clientèle bretonne » sont utilisés ici pour désigner une clientèle pour la pratique à l'année (sportive, scolaire ou de loisir). Conformément à la définition donnée par l'Organisation Mondiale du Tourisme, le terme « visiteurs » englobe les personnes qui effectuent un voyage vers une destination située en dehors de leur environnement habituel, pour une durée inférieure à un an, et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays ou le lieu visité. Un visiteur est qualifié de touriste (ou visiteur qui passe la nuit) s'il passe une nuit sur place, et d'excursionniste (ou visiteur à la journée) dans le cas contraire.

CHAMP D'APPLICATION

La présente feuille de route concerne les activités nautiques, famille de **pratiques sportives, scolaires, de loisirs ou touristiques**, libres ou encadrées, ayant pour cadre le milieu aquatique (maritime, fluvial ou lacustre) ou sa forte proximité (la plage). Plus précisément, les termes « activités nautiques » font référence aux 37 types d'offres marchandes identifiées à ce jour en Bretagne : canoë kayak, stand up paddle, catamaran, dériveur, voilier de (petite) croisière ou de croisière côtière, planche à voile, surf, plongée en bouteille, club moussaillon, kite surf, bodyboard, voilier traditionnel ou voilier du patrimoine, longe côte ou marche aquatique, aviron, bateau à moteur, jardin des mer, day boat, classe de mer, char à voile, pêche promenade, randonnée palmée, natation, bouée tractée, wakeboard, wave ski, pirogue, sauvetage côtier, trimaran, ski nautique, mountain board, char à cerf-volant, pédalo, jet ski, just glisse, pirate de Bretagne, speed sail, canyoning maritime.

Le champ d'application de cette feuille de route comprend également la **navigation de plaisance**, en bateau ou yacht à voile ou à moteur, habitable ou pas, de petite capacité (moins de 100 passagers), considérée comme pratique sportive, scolaire, de loisirs ou touristique, libre ou encadrée, en milieu maritime, fluvial ou lacustre.

Il est précisé que les activités nautiques de type « croisière par paquebots » font l'objet d'une autre feuille de route thématique.

I. LE CONTEXTE ET LES ENJEUX POUR LA REGION BRETAGNE

1.1 Les activités nautiques et la plaisance, sujet polymorphe

Les activités nautiques et la plaisance, en tant que filière économique, reposent sur quatre piliers :

- la **compétence humaine**, représentée par l'ensemble des encadrants, professionnels, gestionnaires, prestataires etc. qui de par leur formation, savoir-faire et implication accueillent et accompagnent les clients et contribuent à leur fidélisation ;
- des **infrastructures** (locaux, bâtiments, hangars, ports, pontons, anneaux etc.) et des supports de pratique (bateaux, planches, etc.) ;
- des **services** ou des offres proprement dites qui sont commercialisés : location de supports de pratique ou d'anneaux dans les ports, stages d'apprentissage d'une activité, coaching en vue d'une compétition sportive etc. ;
- une **organisation globale** (articulation des activités, des cibles de clientèles, de la segmentation des offres, de leur promotion et commercialisation) qui mettra en synergie toutes ces ressources, matérielles et immatérielles, afin de permettre un parcours fluide et expérientiel aux clients (au sens usagers, pratiquants ou adhérents).

Selon certaines définitions, les activités nautiques et la plaisance s'apparentent à une famille de :

- **sports**, pratiqués de façon encadrée, dans un cadre institutionnel (établissement scolaire, club, centre, pôle nautique etc.) et selon certaines règles, visant la compétition.
- **loisirs**, si les règles et l'esprit de compétition mentionnés plus haut ne sont plus appliqués et si ce qui prime est la recherche du plaisir et de la relaxation.
- **pratiques touristiques** si l'activité nautique occupe le cadre temporel d'un séjour touristique ou d'une excursion, en dehors de l'espace du quotidien.

En Bretagne, comme ailleurs, les activités nautiques et la plaisance se situent aux croisements de plusieurs politiques : aménagement du territoire, développement économique, développement touristique, sportif, politique culturelle – événementielle etc. Il convient donc de privilégier une vision transversale du développement des activités nautiques et de la plaisance afin de faire converger les différentes stratégies (tourisme, loisir, sport, aménagement du territoire, attractivité etc.) vers une même ambition. Une cartographie des politiques régionales et des principaux partenaires régionaux concernés par le champ des activités nautiques et de la plaisance, est proposée en Annexe 2.

1.2 Données clés des activités nautiques et de la plaisance

En France

Quelques données départementales² concernant les activités nautiques les plus pratiquées en France (voile, surf, aviron et canoë – kayak) donnent une vision de la vitalité de l'activité :

- pour la voile, les secteurs littoraux les plus dynamiques sont les côtes méditerranéennes et le Grand Ouest (de l'estuaire de la Gironde à l'estuaire de la Seine).
- pour la pratique du surf et du paddle, deux régions se distinguent : le sud-ouest (départements des Pyrénées Atlantiques, des Landes et de la Gironde), et l'Ouest, de la Vendée au Finistère.
- l'aviron est présent de façon équilibrée sur le littoral et l'intérieur de la France, avec une concentration en région parisienne, la vallée du Rhône, la Méditerranée et la Bretagne.
- la pratique du canoë-kayak est aussi présente à l'intérieur que sur le littoral français.

En ce qui concerne la navigation de plaisance, plusieurs « hauts-lieux » se distinguent sur le territoire français : la Méditerranée, le bassin des Glénan sur la côte finistérienne, et le bassin d'Arcachon, l'estuaire de la Gironde et la côte basque comprise entre Hossegor et Biarritz, sur la côte aquitaine. A noter également les épreuves nautiques des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 seront accueillies par la Région Provence Alpes Côtes d'Azur (PACA).

² Source : Géographie du nautisme, Nicolas Bernard, 2015, Presses Universitaires de Rennes.

En chiffres, la plaisance représente en France³ :

- **520 000** bateaux en escale en 2010, ce qui représente **3 550 000** nuitées. A noter que la région PACA concentre **61 %** des nuitées, alors qu'elle ne représente que **29 %** des bateaux en escale.
- la capacité d'accueil des bateaux en France - places à flot, à terre et mouillages - est estimée à **250 000** places. **35 %** de ces places sont en PACA, suivie par la Bretagne (**19 % des places**). Les bateaux de moins de 12 mètres représentent **70 %** des inscrits pour lesquels le délai d'attente moyen est de **6,2** années (de 2 ans dans les ports de la Manche et jusqu'à 9 ans en PACA).
- sur les 470 ports et installations de plaisance maritimes et la cinquantaine de ports et haltes fluviales, **57 %** sont équipés d'une aire de carénage normalisée ; **58 %** sont équipés d'une déchetterie ; **46 %** ont un équipement de traitement des eaux grises et noires ; **69 %** ont un dispositif de traitement des huiles.
- 100 places de ports génèrent 10 emplois dans la filière nautique.
- les dépenses des plaisanciers en escale sont évaluées à 150 euros/nuitée/bateau.

En Bretagne

- selon les dernières études concernant la filière nautique bretonne⁴, **les activités nautiques, l'industrie (y compris les commerces et les services) et la plaisance** constituent les 3 secteurs complémentaires et interdépendants de la filière nautique bretonne. Un quatrième secteur est mentionné de façon plus réservée : **l'évènementiel nautique**.

Les activités nautiques comptaient, en Bretagne, en 2016 :

- 900 prestataires, pour environ 2 000 équivalent temps plein, 3 210 contrats de travail et un chiffre d'affaires de 119.9 millions d'euros (+4.2% par rapport à 2014) ;
- 1,1 million de clients en 2015 pour des retombées économiques supérieures à 50 millions d'euros en achat et services, dont 76% réalisés au profit de l'économie bretonne ; l'origine des clients est la suivante : 63% sont des visiteurs, 19% sont scolaires, 17% sont des sportifs et 1% sont des pratiquants en formation nautique.
- 1 696 offres commercialisées à ce jour, représentant 37 activités nautiques différentes.
- une majorité de structures sont associatives (50%), suivies des entreprises (39%).
- environ 630 sites de pratique nautique.

La navigation de plaisance représentait, en 2016 :

- près de 68 900 bateaux en escale, soit l'équivalent de 225 800 nuitées, pour environ 15 millions d'euros d'achats et services dont 85% réalisés au sein de l'économie bretonne ;
- sur les plus grands ports bretons, 385 emplois pour un chiffre d'affaires de 52.3 millions d'euros (+1.9% par rapport à 2014) ;
- une offre de 78 500 places dans les ports, en majorité sur corps morts (64%), suivis des ports à ponton et à quai (33%) et de places à terre (3%).
- environ 160 ports de plaisance (au moins 20 navires accueillis), 400 zones de mouillages collectifs et 15 bassins de navigation pratiqués.

1.3 Les principaux enjeux du développement des activités nautiques et de la plaisance

Les activités nautiques et la plaisance sont des activités majeures du développement économique et de l'attractivité de la Bretagne. De par le nombre important d'emplois directs et indirects et leur forte notoriété, elles constituent des secteurs différenciants forts pour le développement régional. Cependant, lorsque l'analyse devient plus fine, on constate que les activités nautiques, qu'elles soient sportives, de loisir ou touristiques ne sont pas ancrées dans la vie des personnes (bretonnes et encore moins, non bretonnes) et des territoires bretons ; la mutation commencée au sein des activités est

³ Source : Enquête Chiffres de la Plaisance 2011 – Premier Bilan et perspectives, Fédération des ports de plaisance français.

⁴ Notamment l'Etude de 2016 de la Région Bretagne et de la Fédération des Industries Nautiques (FIN), coordonnée par Bretagne Développement Innovation (BDI).

entamée mais loin d'être aboutie, ce pourquoi elle doit être accompagnée par le couple « pouvoirs publics – privés/associatifs » sur trois principaux chantiers :

- la recherche de l'équilibre, voire de la rentabilité financière, des structures associatives en cohérence avec leur projet socio-éducatif et sportif,
- la montée en compétence et la reconnaissance des évolutions des métiers des professionnels,
- l'acculturation des prestataires touristiques au nautisme et inversement des prestataires nautiques au tourisme, pour faire des activités nautiques un véritable « maillon » du parcours des visiteurs en Bretagne.

Pour le domaine des ports de plaisance et de la navigation de plaisance, l'implication des pouvoirs publics se justifie notamment par leurs responsabilités portuaires, en vue de :

- l'adaptation des services à une nouvelle catégorie de plaisanciers, non propriétaires de bateau,
- l'aménagement durable des ports par des projets d'extension ou de reconversion réfléchis.

Ce qui est véritablement « en jeu » pour le développement des activités nautiques et de la plaisance en Bretagne peut être donc synthétisé comme suit :

- **l'observation des pratiques et des pratiquants nautiques (bretons et non bretons) et la prospective des offres à développer face aux nouveaux modes de consommation et à la concurrence des régions voisines (actions de 1 à 5 dans le plan d'actions) ;**
- **la structuration des offres, des infrastructures et la mise en synergie des acteurs et de leurs interventions, en matière de sports, tourisme et loisirs nautiques pour répondre aux demandes des clientèles (actions 6, 7 et 8) ;**
- **la promotion des activités nautiques et de la plaisance auprès des bretons et des non-bretons (actions 9, 10).**
- **le renforcement de l'attractivité territoriale et touristique de la Bretagne par le biais du nautisme, tous secteurs confondus (action 11), et transversal à l'observation, le développement et la promotion.**

La passerelle avec les autres domaines du nautisme (l'événementiel nautique et l'industrie) constitue également un enjeu en soi. Il se traduit par un travail de coordination des politiques publiques et de convergence des interventions des collectivités et des acteurs privés vers un même objectif : l'augmentation de la consommation des activités et l'amélioration de la notoriété de la Bretagne par le biais du nautisme.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, une ambition commune et un plan d'actions prévisionnel ont été élaborés avec les principaux acteurs des activités nautiques et de la plaisance en Bretagne. Les temps forts de l'élaboration de ce plan d'actions sont présentés en Annexe 3.

II. L'AMBITION ET LE PLAN D' ACTIONS

L'ambition régionale est de **démocratiser les activités nautiques et la plaisance** sur le littoral et à l'intérieur de la Bretagne et de **faire des structures et des sites nautiques des vecteurs de l'attractivité touristique et territoriale**. La démocratisation passe par le **développement de la consommation** de l'offre existante et/ou par **l'adaptation ou la création d'une offre** en cohérence avec la demande des clientèles cibles, les deux approches devant être doublées d'une **promotion adaptée**. Enfin la démocratisation ne peut s'opérer sans **un lien fort aux stratégies** économiques, d'urbanisme, environnementales, sociales, culturelles et touristiques des territoires, seule véritable garantie de la **performance socio-économique** du nautisme breton de demain.

Périmètre du plan d'actions :

- Périmètre territorial à court et moyen terme (2018 à 2019) : une quinzaine de structures et territoires de pratique des activités nautiques et de la plaisance, sur lesquels seront concentrées des interventions-test, coordonnées entre la Région et les acteurs partenaires (publics, privés, associatifs). Ces démarches pilotes viseront à élaborer **une nouvelle méthodologie de projet nautique intégré**, que ce soit à l'échelle d'une structure (centre nautique ou port) ou d'un territoire (commune, EPCI, Destination touristique, site de pratique, bassin de navigation etc.) ;
- Périmètre territorial à long terme (2019 et au-delà) : toutes les structures et territoires volontaires, d'intérêt régional⁵, qui accepteront d'appliquer la méthodologie de projet nautique intégré susmentionnée.

L'accompagnement par les des différents partenaires publics et privés sera à définir en fonction de chaque projet, dans une logique **d'écosystème adaptatif**.

Cibles prioritaires concernées par le plan d'actions :

- Pour les activités nautiques : les jeunes de 14 à 25 ans qui pratiquent peu ou ne pratiquent pas du tout une activité nautique ;
- Pour la plaisance : les plaisanciers qui ne possèdent pas de bateau ainsi que les visiteurs à terre du port de plaisance.

Un plan d'actions prévisionnel répondant aux enjeux identifiés sur le territoire breton a été élaboré en concertation avec les directions internes de la Région et les principaux partenaires touristiques et nautiques de la Région (Nautisme en Bretagne, Association des Ports de Plaisance Bretons, Ligues etc.).

Il comprend les grands axes de travail, les objectifs opérationnels, les pilotes et les partenaires pour chaque action ainsi qu'une priorisation de la mise en œuvre sur la période 2018 à 2021.

Ce plan d'action s'articule avec le projet européen CAPITEN. Il renforce ainsi le rôle de la région Bretagne sur la façade atlantique et vise à faire converger les objectifs du projet CAPITEN afin de faire bénéficier la Bretagne des avancées technologiques et servicielles des partenaires européens.

Le plan d'actions se déclinera par la suite en « fiches actions » mentionnant, pour chaque action :

- L'enjeu et les objectifs auxquels elle répond (notamment au titre de la feuille de route « mer et littoral 2018 – 2022 ») ;
- Les différentes sous-actions et leur échéancier ;
- Le(s) pilotes ;
- Le(s) partenaires ;
- Les moyens de mise en œuvre ;
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation (indicateurs de réalisation et de résultat) ;

⁵ Sont considérés d'intérêt régional les projets (de structure ou de territoire) qui sont soit déjà fortement développés soit à fort potentiel de développement (de la fréquentation, notoriété, performance économique, sociale, environnementale, culturelle). La contribution de ces projets à une ambition régionale de démocratisation des pratiques ou d'attractivité touristique ou territoriale sera également déterminante.

PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL 2018 - 2021					CALENDRIER			
NO	TITRE ACTION	OBJECTIFS	PILOTES	PARTENAIRES	2018	2019	2020	2021
1	Etudier les pratiques nautiques pour les 14-17 ans	Une meilleure connaissance des raisons de (non)pratique et des services attendus	Association Nautisme en Bretagne	Région Bretagne, CRT, les comités départementaux du tourisme (CDT)				
2	Enquêter sur les pratiques nautiques des 18-25 ans		Comité Régional du Tourisme (CRT)	NEB, Région Bretagne, les comités départementaux du tourisme (CDT)				
3	Enquêter les plaisanciers des canaux et des voies navigables		Comité Régional du Tourisme (CRT)	Région Bretagne, les comités départementaux du tourisme, Association(s) des ports de plaisance				
4	Etudier l'évolution des offres et leur commercialisation	Une observation fine de la filière nautique au sens économique	Association Nautisme en Bretagne	Région Bretagne, comité régional du tourisme, les comités départementaux du tourisme, Fédération des industries nautiques (FIN), Confédération du nautisme (CNP).				
5	Etudier les services dans les ports et leur commercialisation		Association des ports de plaisance bretons (APPB)					
6	Développer l'offre, les infrastructures et leur commercialisation en s'appuyant sur des structures, ports ou des territoires expérimentaux	La définition d'une méthodologie de projet nautique intégré	Région Bretagne	Le Comité régional du tourisme, les Départements, les Comités départementaux du tourisme, les EPCI, les structures facilitatrices des Destinations touristiques, Ligues, la Caisse des Dépôts, Association Nautisme en Bretagne.				
		Mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des projets nautiques intégrés						
7	Soutenir la pratique des activités nautiques et de la plaisance en milieu scolaire/éducatif	Définition et mise en œuvre d'un plan de développement partenarial pour la pratique en milieu scolaire et éducatif	Région Bretagne Départements EPCI	Ligues régionales de voile, surf, aviron, canoë-kayak, fondations, Association Nautisme en Bretagne.				

PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL 2018 - 2021					CALENDRIER			
NO	TITRE ACTION	OBJECTIFS	PILOTES	PARTENAIRES	2018	2019	2020	2021
8	Soutenir les actions collectives de mise en réseau, formation et d'échange de pratiques (club, cluster, incubateur régional, etc.)	La montée en compétence des professionnels	Région Bretagne	Partenaires du projet CAPITEN, NEB, organismes de formation, APPB, CNP, Liges, Départements et comité départementaux du tourisme, réseaux et syndicats des professionnels du tourisme etc.				
		La cohérence des politiques publiques au service des projets						
9	Développer les actions partenariales de communication	La visibilité de l'offre en activités nautiques et plaisance	Comité Régional du Tourisme	NEB, comités départementaux du tourisme, offices de tourisme, autres structures touristiques.				
10	Assurer une présence régionale sur des événements régionaux et extrarégionaux stratégiques							
11	Définition d'un positionnement « nautique » breton	Le développement de l'attractivité touristique et territoriale	Région Bretagne	Comité régional du tourisme, Bretagne Développement Innovation.				

III. MISE EN ŒUVRE ET MOYENS

Méthode :

- une large concertation des acteurs et une analyse multi-enjeux ont abouti à un plan d'actions axé sur l'observation, le développement et la promotion des activités nautiques et de la plaisance.
- des pilotes ont été identifiés pour chaque action : l'association Nautisme en Bretagne, l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne, le Comité Régional du Tourisme, la Région Bretagne (trois directions internes concernées dans un premier temps).
- des partenaires associés ont été identifiés : financiers ou techniques, en fonction des sujets.
- un seul coordinateur a été envisagé : la Région Bretagne. Elle assurera le suivi du plan d'actions et la cohérence globale des interventions, à la fois en interne à la Région Bretagne (8 directions concernées) et en externe (plus de 10 structures partenaires concernées).
- des indicateurs de résultats, de réalisation et d'impact ont été partagés par les pilotes et les partenaires associés et ils figureront dans les Conventions partenariales qui seront établies avec la Région.

Moyens prévisionnels 2018 :

No action	Titre action	Sources de financements/ Partenaires associés et conventionnements	Budget prévisionnel
			2018
1	Étudier les pratiques nautiques pour les 14-17 ans	- Programme 605 : subvention à l'association Nautisme en Bretagne / crédits de fonctionnement. - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Nautisme en Bretagne.	Inclus à la subvention annuelle de 250 000 euros
3	Enquêter les plaisanciers des canaux et des voies navigables	- Programme 605 : subvention au Comité Régional du Tourisme / crédits de fonctionnement. - Convention d'objectifs et de moyens avec le Comité Régional du Tourisme.	Inclus à la subvention annuelle
4	Étudier l'évolution des offres et leur commercialisation	- Programme 605 : subvention à l'association Nautisme en Bretagne / crédits de fonctionnement. - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Nautisme en Bretagne.	Inclus à la subvention annuelle de 250 000 euros
5	Étudier les services dans les ports et leur commercialisation	- Programme 605 : subvention à l'association des Ports de Plaisance Bretons (crédits de fonctionnement). - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association des Ports de Plaisance Bretons.	Inclus à la subvention annuelle de 10 000 euros
6	Développer l'offre, les infrastructures et leur commercialisation	- Programme 605 : aides aux structures nautiques (<i>aide « centres nautiques », bonification « projets nautiques intégrés »</i>) / crédits d'investissement. - Programme 605 : subvention à l'association Nautisme en Bretagne / crédits de fonctionnement. - Conventions pluriannuelle d'objectifs avec l'association Nautisme en Bretagne.	Investissement : 250 000 euros.
			Fonctionnement : Inclus à la subvention annuelle de 250 000 euros de NEB.
8	Soutenir les actions collectives de mise en réseau, formation et d'échange	- Programme 605 : Dispositif régional « Réseaux 2030 ».	10 000 euros par action collective
9	Développer les actions partenariales de communication	- Programme 605 : subvention au Comité Régional du Tourisme / crédits de fonctionnement. - Convention d'objectifs et de moyens avec le Comité Régional du Tourisme.	Inclus à la subvention annuelle

Evaluation :

Actions	Titre action	Indicateurs principaux
1	Etudier les pratiques nautiques pour les 14-17 ans	- Taux de réponse à l'enquête par rapport au nombre total des 14-17 ans présents sur les plages
2	Enquêter sur les pratiques nautiques des 18-25 ans	- Taux de réponse à l'enquête par rapport à la population des 18-25 ans
3	Enquêter les plaisanciers des canaux et des voies navigables	- Taux de réponse à l'enquête par rapport au nombre total de plaisanciers
4	Etudier l'évolution des offres et leur commercialisation	- Documents de synthèse de type « observatoire des métiers du secteurs » produits - Nombre d'outils de commercialisation mis en place
5	Etudier les services dans les ports et leur commercialisation	- Nombre de cas de benchmark étudiés - Nombre de services transposables aux ports bretons
6	Développer l'offre, les infrastructures et leur commercialisation en s'appuyant sur des structures, ports ou des territoires expérimentaux	- Nombre de structures, ports et de territoires expérimentaux - Nombre d'actions mises en place grâce à l'expérimentation
7	Soutenir la pratique des activités nautiques et de la plaisance en milieu scolaire/éducatif	- Nombre de classes de mer et de sorties scolaires réalisées après la mise en place du plan de développement partenarial
8	Soutenir les actions collectives de mise en réseau, formation et d'échange de pratiques (club, cluster, incubateur régional, etc.)	- Nombre d'actions collectives mises en place - Taux de présence par rapport au nombre total des professionnels - Degré de satisfaction des participants
9	Développer les actions partenariales de communication	- Nombre d'actions partenariales développées - Nombre d'articles de presse sur les activités nautiques et la plaisance en Bretagne
10	Assurer une présence régionale sur des événements régionaux et extrarégionaux stratégiques	- Nombre d'événements régionaux et extrarégionaux couverts - Taux de transformation commerciale des contacts pris
11	Définition d'un positionnement « nautique » breton	- Nombre de déclinaisons du positionnement « nautique » dans les actions de développement de territoires bretons ou des Destinations touristiques - Nombre d'actions concrètes de marketing territorial qui utilisent l'image du nautisme

IV. ANNEXES

Annexe 1 : présentation du projet européen CAPITEN 2017-2020

Annexe 2 : panorama des politiques régionales et des principaux partenaires externes concernés par le champ des activités nautiques et de la plaisance

Annexe 3 : temps forts de la construction du plan d'actions pour le développement de la pratique des activités nautiques et de la plaisance en Bretagne

Annexe 1 : présentation du projet européen CAPITEN 2017-2020

CAPITEN

Cluster Atlantique Pour l'Innovation Technologique et Économique dans la filière Nautique

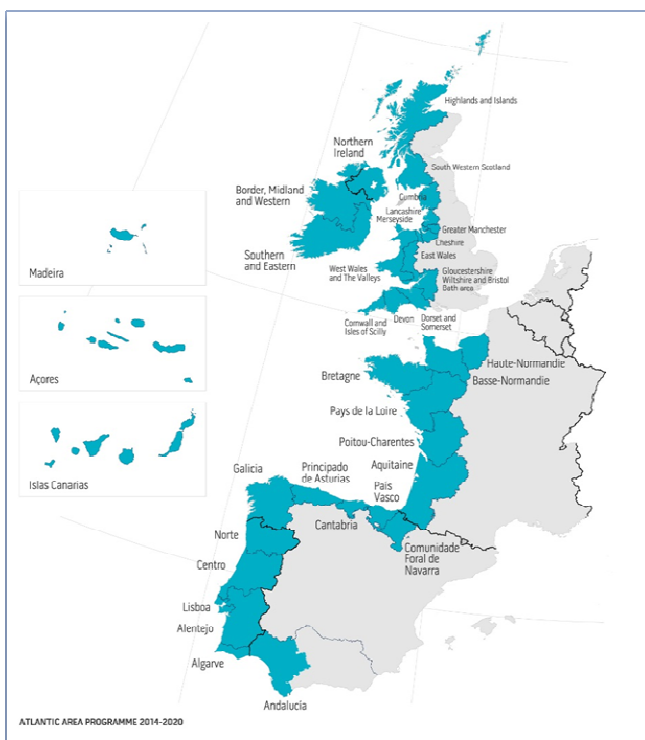
PRESENTATION

Le projet européen CAPITEN, cofinancé par le programme de développement régional INTERREG Espace Atlantique, rassemble 18 partenaires de l'Ecosse à l'Espagne. La Région Bretagne en tant que cheffe de file, assure le pilotage de ce projet transnational durant toute sa durée opérationnelle de 2017 à 2020.

L'objectif central de CAPITEN est de « **favoriser le développement économique et la création d'emplois au sein de la filière nautique de l'arc Atlantique** » autour de trois pôles d'excellence :

- > **Le tourisme** et la pratique des sports nautiques
- > **L'industrie** sur la conception, la construction et la déconstruction de navires durables et respectueux de l'environnement
- > **La plaisance** à travers l'accueil et les services réservés aux usagers dans les ports

Le projet vise également sur le long terme à la création d'un cluster Atlantique dédié au développement de la filière du nautisme pour organiser son développement de manière concertée et cohérente. En facilitant l'émergence de produits et services innovants, ce cluster renforcera l'attractivité de la destination et la qualité de vie des populations, tout en attirant de nouvelles clientèles touristiques.



LES PARTENAIRES DU PROJET



AU ROYAUME-UNI

L'Université de Highlands et Islands
en Ecosse
Mid & East Antrim Borough Council
en Irlande du Nord

EN IRLANDE

Le City and County Council de
Limerick
Le County Council de Donegal

EN FRANCE

La Région Bretagne
L'Association Nautisme en Bretagne
L'Agence Finistère 360°
Le Conseil Départemental de la
Manche
La Région Pays de la Loire
La Chambre de Commerce et
d'Industrie de la Rochelle

EN ESPAGNE

Le Conseil de la Mer de Galice
L'Association des ports de Galice
Le Centre Technologique des
Sciences Marines
L'Association d'activités nautiques de
Galega
Le Conseil du Tourisme et des Sports
d'Andalousie

AU PORTUGAL

L'Association de développement local
de Bairrada et Mondego
La Communauté de communes d'Alto
Minho
La Chambre de Commerce et
d'Industrie de Madeire

LES REALISATIONS ATTENDUES

Un budget de 3M€ a été alloué au projet dont 75% cofinancés par les fonds européens de développement régionaux (FEDER) du programme de coopération INTERREG Espace Atlantique.

Piloté par la Région Bretagne, un plan d'action ambitieux a été élaboré par l'ensemble des partenaires après plus de deux ans de préparation. Il intègre 5 dorsales opérationnelles liées les unes aux autres avec des objectifs de réalisations concrètes et

durables pour contribuer au développement économique de la filière nautique et de plaisance de l'ensemble des territoires concernés.

Une de ces dorsales se consacrera à **l'émergence de produits innovants pour élargir la pratique des sports nautiques** en allant conquérir de nouveaux marchés. Les produits qui seront élaborés répondront à un cahier des charges technique défini selon les attentes et les besoins des différentes typologies de clientèles. Une fois ces produits testés et perfectionnés en situation réelle, des outils techniques (fiches, vidéos...) seront produits pour diffuser et partager l'information avec l'ensemble des professionnels du secteur.

La transmission des informations ira au-delà des aspects techniques et sportifs des nouvelles activités développées. La valorisation des atouts naturels et culturels des différents territoires partenaires sera aussi mise en avant et dans certains cas, une formation spécifique des encadrants sera exigée pour proposer l'activité dans les clubs nautiques volontaires.



Les procédés d'éco-conception, éco-construction et déconstruction utilisés encore trop peu dans l'industrie du nautisme, feront l'objet d'une dorsale complémentaire.

Dans un premier temps, cette réalisation se consacrera à l'échange des bonnes pratiques existantes à l'échelle européenne et internationale. Il s'agira de capitaliser sur les

nombreuses études et expérimentations qui ont été réalisées et de mettre en réseau ces connaissances théoriques. Des événements et conférences réservés aux professionnels du secteur permettront de mutualiser les travaux existants, pour les utiliser ensuite à des fins de mises en œuvre industrielles. Dans un second temps, les partenaires de projet seront accompagnés d'un architecte naval pour réaliser des études conceptuelles et des plans détaillés intégrant toutes les données techniques



nécessaires à la fabrication « d'embarcations nouvelles générations ». Ces plans permettront aux partenaires de prospecter des ateliers de fabrication souhaitant s'associer à la construction des prototypes avant leur commercialisation.

En orientant la filière vers des pratiques et des usages respectueux de l'environnement,

le partenariat participe activement au développement économique des territoires à travers la création d'emplois. En effet, à terme ce volet opérationnel du projet devrait permettre la création d'entreprises spécialisées, ou de consolider durablement le devenir de celles déjà existantes.

Dans un contexte touristique concurrentiel où la notoriété des territoires influence les flux de visiteurs, des **itinéraires de petits et grands cabotages sur le front Atlantique** seront développés en valorisant les atouts culturels et touristiques de l'Espagne jusqu'à l'Ecosse. L'élaboration de ces itinéraires et circuits feront parties d'un plan d'actions spécifique qui visera à mettre en place un maximum d'échanges entre les ports des territoires partenaires, afin d'optimiser l'utilisation des places de mouillage et ainsi augmenter leur rentabilité.

En regroupant des flottes de bateaux et en proposant un accompagnement par un coach professionnel, sur des circuits identifiés, des flux importants pourront être déplacés. Une fois libérés, les espaces de mouillage peuvent être attribués à d'autres usagers, et augmenter ainsi la fréquentation des ports de la destination Atlantique.

L'accueil et les services réservés aux plaisanciers dans les ports constitueront un volet d'action dédié. En incitant les plaisanciers à fréquenter le réseau portuaire constitué sur l'aire géographique du projet CAPITEN, les partenaires démultiplieront les retombées économiques sur leur territoire. Cette dorsale aura un lien direct avec les itinéraires de cabotage développés, et veillera à comprendre l'ensemble des besoins des plaisanciers lors de leurs escales afin de leur proposer les services qui sont en adéquation avec les attentes d'aujourd'hui.

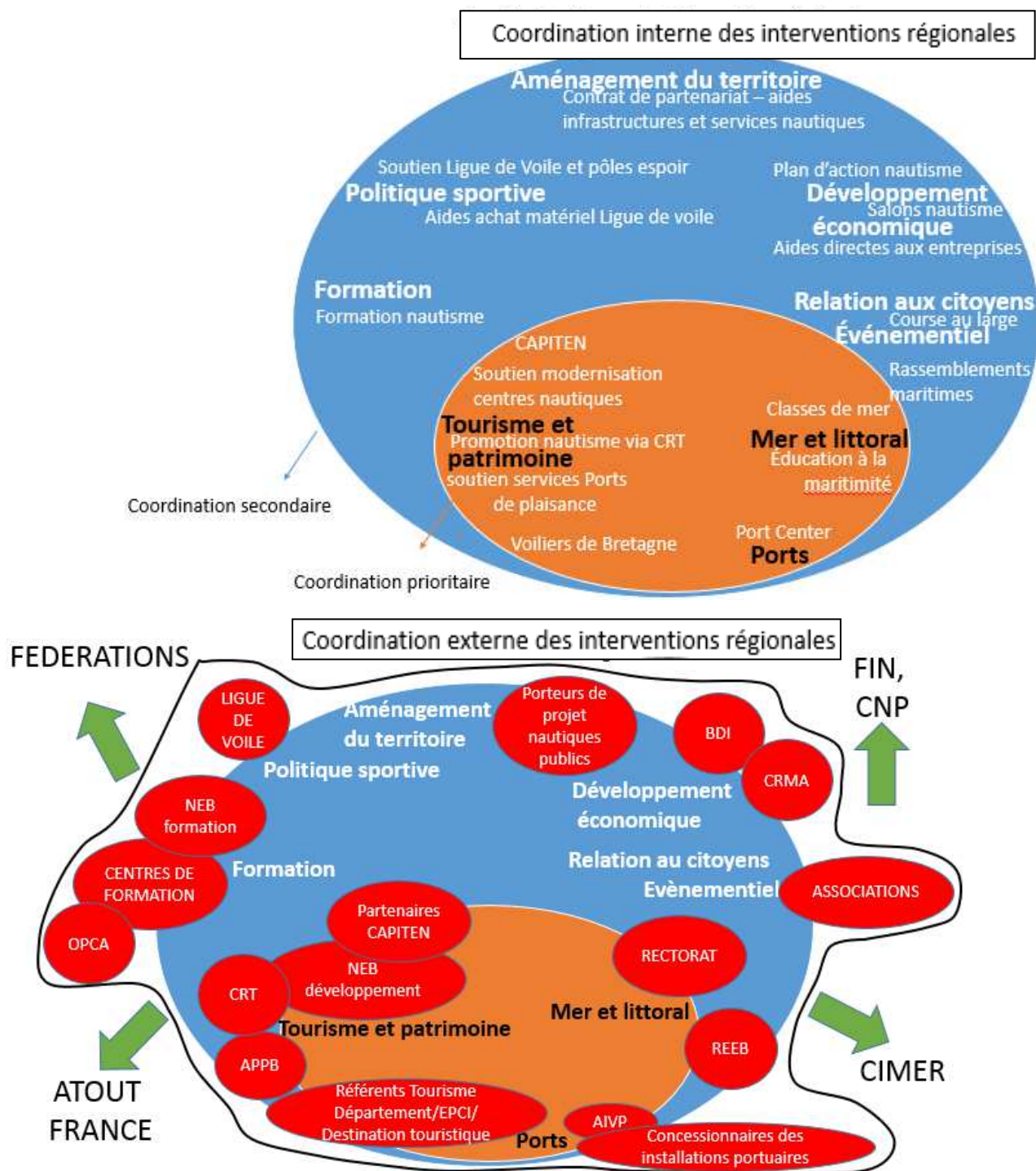
L'accueil et la diffusion d'informations touristiques ne se limiteront pas aux usagers des ports pour naviguer mais s'étendra au grand public. En faisant preuve d'agilité et d'adaptabilité, les ports, véritables portes d'entrées touristiques, deviendront des points d'accueil où les techniciens seront formés pour conseiller, diffuser de l'informations et des conseils sur les activités nautiques accessibles et disponibles des environs. Des outils connectés seront aussi élaborés pour avoir un accès rapide et sur mesure à l'information.

Un événementiel itinérant : l'Atlantic Beach Tour Destination, traversera la plupart des territoires partenaires pour inciter à la découverte et à une plus grande pratique des sports nautiques. Ce sera l'occasion de tester grandeur nature les produits innovants auprès de différents publics afin d'apporter des ajustements et adaptations aux produits proposés.

Sur un plan plus stratégique à moyen et long-termes, soucieux de protéger et partager l'intérêt commun de la zone maritime Atlantique, les partenaires souhaitent mettre en place le premier **Cluster Atlantique d'experts dédié au nautisme**. En apportant leurs connaissances spécifiques, chaque partenaire membre du cluster contribuera à l'élaboration des stratégies en cours de réflexion. Ils effectueront de la veille active sur les opportunités de représentation à des événements clés et fondateurs, jouant pleinement leur rôle en faveur du développement de l'économie bleue.



Annexe 2 : Panorama des politiques régionale et des principaux partenaires externes du champ des activités nautiques et de la plaisance



AIVP = association internationale des villes – portuaires, détentrice du label « port center ».

APPB = association des ports de plaisance bretons.

Atout France = agence nationale de promotion de la France.

BDI= Bretagne Développement International

CIMER = comité interministériel de la mer.

CNP=confédération du nautisme et de la plaisance

CRMA = chambre régionale des métiers et de l'artisanat.

CRT = comité régional du tourisme

FIN= fédération des industries nautique.

NEB = association Nautisme en Bretagne, composé d'un Pôle Formation et d'un Pôle Développement.

OPCA = organisme paritaire collecteur agréé, sont des organismes chargés de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés.

REEB = réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne

Annexe 3 : Temps forts de la construction du plan d’actions pour le développement de la pratique des activités nautiques et de la plaisance en Bretagne

Date	Objectif	Livrables
Novembre 2016	Réunions des directions internes à la Région Bretagne, concernées par le nautisme	Tableau de synthèse des aides régionales en matière de nautisme
Janvier à octobre 2017	Ateliers du tourisme, Conférence Territoriale des Acteurs Publics	Etat des lieux de l’offre et de la demande touristique en Bretagne, enjeux pour le tourisme breton de demain
Novembre 2017	Deux Focus groupes régionaux sur les activités nautiques et la plaisance	Propositions d’actions opérationnelles pour le développement des activités nautiques et de la plaisance en Bretagne
Janvier 2018	Conférence des acteurs privés et associatifs	Propositions de partenariats de la part des principaux réseaux touristiques bretons
Février 2018	Rencontre technique des 4 départements sur le sujet du nautisme	Esquisse d’une feuille de route commune en matière des activités nautiques et de plaisance
Avril 2018	Rencontre du tourisme (Atelier 4 : nautisme)	Feuille de route commune Région – Département enrichie avec des exemples d’actions engagées par des structures privées ou associatives